

Image not found or type unknown



Patron malhonnête et heures supplémentaires

Par **Lilie34280**, le **05/11/2009** à **11:04**

Bonjour j'ai été embauchée pour 3 mois avec un mois d'essai en cdd. Quelques jours avant la fin du premier mois, le patron m'annonce qu'il va fermer le restaurant jusque mars prochain. Peut il agir ainsi ou bien s'agit il d'un licenciement économique ?? Aussi lorsque je lui ai donné ma feuille d'heures travaillées il refuse de me payer mes heures supp ! J'ai signé pour 25 heures par semaine et on m'en fait faire le double, quels sont mes droits s'il vous plaît ? Merci beaucoup par avance. Lilie